



Mai 2015

Collaborateurs pigistes des revues et des journaux

Copibec vous rappelle que vous avez jusqu'au **19 juin 2015** pour compléter votre dossier en vue du paiement forfaitaire.

Nous vous invitons à consulter les [modalités d'admissibilité](#), avant d'inscrire vos collaborations. Les collaborations sur support numérique sont admissibles, à condition que le périodique soit déposé à la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). De même, les collaborations à un site internet dont la version imprimée est déposée à la BNC ou à BAnQ sont également admissibles. Une collaboration ne doit toutefois être inscrite qu'une seule fois, même si elle se retrouve publiée dans différents périodiques ou sur différentes plateformes.

Rappelons que, à l'occasion du dernier forfait touchant les pigistes des revues et des journaux (2013), quelque 800 auteurs avaient reçu des redevances.

Pour plus d'information, contacter [Kevin Charron](#), agent aux communications et aux titulaires de droits. (514) 288-1664 ou 1-800-717-2022 poste 249.

Éditeurs, votre catalogue est-il à jour?

Le prochain paiement forfaitaire pour les livres aura lieu à l'automne 2015. Les éditeurs ont jusqu'au **29 mai 2015** pour s'assurer que leurs titres sont bien inscrits au répertoire de Copibec. Les livres publiés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2013 et qui répondent aux [critères d'admissibilité](#) établis par le conseil d'administration de Copibec sont admissibles.

Vous pouvez [accéder à votre compte](#) en ligne afin de vérifier si tous vos titres sont bien inscrits à notre répertoire et sont complets et approuvés. Les titres incomplets, « en création » et « à approuver » sont exclus du paiement forfaitaire. Il est possible d'obtenir un rapport des titres inscrits (en format Excel) en allant dans la section Répertoire de votre compte en ligne. Si ce n'est pas déjà fait, [inscrivez-vous en ligne](#) sans tarder!

Des titres ont été vendus ou ont fait l'objet d'une rétrocession de droits? Il est important d'en aviser Copibec afin que les redevances soient versées aux bons titulaires de droits.

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'un coup de main pour l'inscription en ligne de vos titres? Nous vous invitons à communiquer avec le [Service des communications](#) de Copibec au (514) 288-1664 / 1-800-717-2022.

SAMUEL

Nouvelle année, nouvelle session? Nouvelle utilisation!

L'année scolaire 2014-2015 ainsi que la session d'hiver 2015 tirent à leur fin. Vous avez fait des demandes à travers la plateforme [SAMUEL](#) et désirez utiliser ces mêmes extraits lors de la prochaine année ou de la prochaine session? N'oubliez pas de refaire vos demandes! Il n'y a pas de frais puisque ces utilisations sont couvertes par les licences couvrant les écoles d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ainsi que les établissements d'enseignement collégial. Toutefois, une nouvelle demande doit être faite afin que Copibec puisse verser des redevances aux auteurs et aux éditeurs des œuvres qui seront réutilisées.

Vous pensez déjà à votre préparation de cours pour la prochaine année ou session? C'est le temps d'explorer ce que SAMUEL a à vous offrir! De nouveaux documents sont ajoutés chaque semaine. Déjà, plus de 10 000 documents vous attendent en provenance de quelque 70 partenaires différents.

N'hésitez pas à [nous contacter](#) si vous avez besoin d'assistance pour vous [créer un compte](#) ou encore si vous désirez une présentation. Les représentants de Copibec sont toujours heureux d'aller rencontrer les enseignants et d'échanger avec eux.

Poursuite contre l'Université Laval

L'audition sur la requête de Copibec afin de lui permettre d'entreprendre un recours collectif pour violation du droit d'auteur contre l'Université Laval aura lieu les 9 et 10 juin 2015 au Palais de justice de la ville de Québec. Il s'agit d'une audition publique et les débats promettent d'être relevés. Toutes les personnes intéressées peuvent donc y assister à compter de 9 h 30, à la salle 3.21.

Vous déménagez? N'oubliez pas votre changement d'adresse!

Évitez tout retard dans le versement de vos redevances en vous assurant que votre dossier est à jour. Procédez à votre changement d'adresse en accédant à [votre dossier](#) ou [contactez-nous!](#)

Vous n'êtes pas encore inscrit?

Nous vous invitons à [procéder à votre inscription](#) sans plus tarder. Consultez notre [Guide de l'utilisateur](#) pour connaître la marche à suivre.

Vous avez des questions?

Les auteurs de textes et les collaborateurs pigistes des journaux et des revues sont invités à contacter [Kevin Charron](#), agent aux communications et aux titulaires de droits, (514) 288-1664 / 1 800-717-2022, poste 249.

Les créateurs d'œuvres artistiques peuvent communiquer avec [Isabelle Billeau](#), agente aux communications et aux titulaires de droits, (514) 288-1664 / 1 800-717-2022, poste 235.

© © ©

Coordonnatrice : Caroline Lacroix

Collaborateurs : Hélène Messier, Rose-Marie Lafrance et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill

[Abonnez-vous](#) à notre infolettre!

Faites-nous part de vos [questions et commentaires](#).

Copibec ailleurs sur le web: